

Public

Annex 2.34

**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

Office of the Prosecutor

Information & Evidence Unit

OTP-CR-448/03

Subject: Office of the Prosecutor - Receive Information - Article 15 - Phase 1 analysis -
OTP-CR-448/03

Sender: Avenue Franklin Roosevelt, 234
1050 Brussels
Belgium

Language:

Delivery Method:

5/4/2004

CIV-OTP-0003-0024

République de Côte d'Ivoire



Déclaration de reconnaissance de la Compétence de la Cour Pénale Internationale.

Conformément à l'article 12 paragraphe 3 du statut de la Cour Pénale Internationale, le Gouvernement ivoirien reconnaît la compétence de la Cour aux fins d'identifier, de poursuivre, de juger les auteurs et complices des actes commis sur le territoire ivoirien depuis les événements du 19 septembre 2002.

En conséquence, la Côte d'Ivoire s'engage à coopérer avec la Cour sans retard et sans exception conformément au chapitre IX du statut.

Cette déclaration, faite pour une durée indéterminée, entrera en vigueur dès sa signature.

Fait à Abidjan, le 18 AVRIL 2003

**POUR LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES**

BAMBA Mamadou



AMBASSADE EN BELGIQUE
AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, 234
1050 Bruxelles

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

N° 481 /ACI/BNL/CE-2/dd

L'Ambassade de la République de Côte d'Ivoire près le BENELUX et l'Union Européenne présente ses compliments à la Cour Pénale Internationale de la Haye et a l'honneur de lui transmettre ci-joint la Déclaration en date du 18 avril 2003 par laquelle le Gouvernement Ivoirien reconnaît la compétence de la Cour Pénale Internationale.

L'Ambassade de Côte d'Ivoire saisit cette occasion pour renouveler à la Cour Pénale Internationale les assurances de sa haute considération. 



Bruxelles, le 01 OCT. 2003

Cour Pénale Internationale
LA HAYE

-----Original Message-----

From: Turlan, Pascal

Sent: 23 October 2003 12:00

To: Sarkis, Thomas

Subject: Ivory Coast

Dear Thomas,

We received this declaration of acceptance of the ICC jurisdiction pursuant to article 12 (3) of the Statute earlier this week. I do not know who received it in the first place and I will enquire about this for your file and let you know asap.

Pascal